*RENSEIGNEMENTS*

Nom : Prénom : Classe :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone (en cas d’urgence) :

Adresse mail :

|  |
| --- |
| Cadre réservé aux enseignants EPS :  Activité(s) pratiquée(s) =  Catégorie d’âge = BF / BG / MF / MG  Règlement par = chèque / espèce  N° de licence UNSS = 18553 \_ \_ \_ \_ |



ASSOCIATION SPORTIVES LES

*AUTORISATION PARENTALE*

Je soussigné \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

A participer aux activités de l’AS LES PROVINCES.

* Cotisation à 20€.

Les règlements peuvent se faire de préférence par chèque à l’ordre de L’Association Sportive du collège Les Provinces.

Je m’engage à respecter le règlement intérieur au verso de l’AS en le signant (signatures des parents et de l’élève).

J’autorise les professeurs d’EPS présents lors du déroulement de l’activité :

* J’autorise je n’autorise pas les enseignants à prendre les mesures nécessaires en cas d’urgence.
* J’autorise je n’autorise pas les enseignants à prendre des photos souvenirs pour affichage au collège et sur le site.
* J’autoriseje n’autorise pas\* mon enfant à quitter seul le lieu d’entraînement.
* J’autorise je n’autorise pas \*mon enfant à rentrer seul après le retour des compétitions.

Signature(s) du ou des représentants légaux,

\_**REGLEMENT INTERIEUR DE L’ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DES PROVINCES DE BLOIS**

**ANNEE 2022/2023**

L’association sportive est régie par les statuts Loi 1901, déclarée en Préfecture sous le N°3463, et affiliée à l’Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Elle a pour **objectif de favoriser la pratique du sport et l’apprentissage de la vie associative**.

Son assemblée générale se réunit chaque année en juin, et son comité directeur en juin et septembre.

* **Condition d’adhésion :**

Tout élève du collège peut s’inscrire à l’association sportive, et à n’importe quel moment dans l’année scolaire en fournissant :

Une autorisation parentale

Une cotisation de 20€ qui donne accès à tous les créneaux et à toutes les formules (compétition ou loisirs)

Il sera délivré à chaque inscription une licence scolaire UNSS. En cas d’arrêt en cours d’année, la cotisation ne sera pas remboursée.

* **Assiduité :**

Pour des raisons de gestion sportive et de civisme, il est demandé à chaque élève adhérent d’être présent aux entrainements et d’être ponctuel et de prévenir en cas d’absence.

Le programme annuel des compétitions sera disponible sur le site de l’établissement. Les horaires et lieux de rendez-vous sont transmis aux élèves qui en informent les familles.

* **Séance d’essai :**

Les élèves peuvent durant le mois de septembre et octobre assister, sans engagement, à 2 séances.

* **Assurance :**

Durant l’ensemble des activités et les déplacements, les élèves régulièrement inscrits et à jour de leur cotisation, sont couverts par l’assurance MAIF contactée par l’association sportive. En cas de problème important le responsable prend directement contact avec la famille.

Tous les accompagnateurs sont couverts par la licence.

La responsabilité des encadrants se termine à la fin prévue de l’activité, et en cas de déplacement exceptionnel à l’heure prévue sur la convocation.

* **Etat d’esprit :**

L’association sportive se doit d’être une association respectueuse d’un esprit sportif et d’une éthique sportive. A tout moment et en toute circonstance l’élève doit suivre les règles d’organisation et de sécurité données, respecter les autres joueurs et les adultes, comme le matériel mis à sa disposition et ne jamais se soustraire à la surveillance des encadrants.

En compétition l’élève représente l’établissement, il doit se comporter correctement sur le terrain, comme dans les transports. En cas de manquement à ces règles, l’élève sera averti, refusé à l’entrainement suivant, voire même exclu définitivement sans possibilité de remboursement. Les dégradations éventuelles pourront être portées à son débit.

Date :

Signature de l’élève : Signature des parents :